



LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE FÊTE SES 4 ANS



Photographie : © Sophie Robichon / Ville de Paris

Plus grande police municipale de France, la police municipale de Paris, créée en 2021 à l'initiative d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, est une police d'ultra-proximité luttant contre les incivilités du quotidien. Comptabilisant près de 4 000 agents au total 4 ans après sa création, la Direction de la Police Municipale et de la Prévention est pleinement mobilisée pour sécuriser et apaiser les quartiers de Paris, et pour veiller au respect du partage de l'espace public. Répartis en 17 divisions de tranquillité publique, soit une par arrondissement, les policiers municipaux parisiens sont mobilisés chaque jour sur le terrain, à pied ou à vélo, afin d'être au plus proche des Parisiennes et des Parisiens.



LES GRANDES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE

La police municipale parisienne assure une présence de proximité sur la voie publique, au plus proche des Parisiennes et des Parisiens. Les policiers municipaux sont ainsi déployés aussi bien en journée que la nuit, y compris le week-end, avec une présence accrue sur le terrain en fin d'après-midi et en soirée, pour assurer une présence rassurante et visible dans l'espace public. Elle intervient autour de quatre grandes missions axées sur trois principes, la prévention, la sécurisation, et la sanction, avec comme objectifs :

- **Sécuriser les Parisiennes et les Parisiens** : assurer la tranquillité, porter assistance aux publics vulnérables, prévenir les conduites à risque chez les jeunes ;
- **Améliorer la protection routière pour garantir la sécurité de toutes et tous** : protéger les piétons, sécuriser le développement de la pratique du vélo, veiller au respect des règles de stationnement et de circulation ;
- **Apaiser l'espace public** : faire respecter la régulation des secteurs festifs et touristiques, encadrer et sécuriser les événements parisiens ou locaux ;
- **Accompagner Paris vers la transition écologique et la protection du vivant** : veiller à la propreté et à la salubrité dans l'espace public, intensifier la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique, amplifier la surveillance des espaces verts, favoriser le respect du bien-être animal.

En mars 2023, la Ville de Paris a créé l'Observatoire de la tranquillité publique, rattaché à la Direction de la Police Municipale et de la Prévention. Permettant de mener une démarche partenariale et participative, il est doté de trois missions principales : rendre compte de l'activité statistique de la police municipale, recueillir les doléances des Parisiennes et des Parisiens, et orienter les opérations de la police municipale à partir des attentes formulées par le public pour répondre plus efficacement aux priorités locales.

UNE POLICE MUNICIPALE D'ULTRA-PROXIMITÉ

En accord avec son principe fondateur d'ultra-proximité, la police municipale de Paris s'organise en déclinant plusieurs dispositifs à destination de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens :

■ DES RÉFÉRENTS DE POLICE MUNICIPALE DANS TOUS LES QUARTIERS PARISIENS

Identifiables par un badge spécifique, les 206 référents de quartier de Paris ont pour mission depuis mars 2025 d'être les points de référence de la police municipale pour l'ensemble des riverains des quartiers auxquels ils sont affiliés. Leur rôle est d'être au fait de la vie du quartier, d'être à l'écoute des riverains, des commerçants et usagers, et d'instaurer une relation de confiance avec eux dans une logique d'hyper-proximité. Ces agents ont ainsi été choisis pour renforcer le lien entre la police municipale et la population dans les 117 quartiers de Paris. Dans la pratique, les référents de quartier de la police municipale vont à la rencontre des commerçants et échangent avec eux sur les problématiques du quartier. Ils leur rappellent la réglementation (ex : heures de sorties de poubelles, fermetures de terrasses) et sont présents dans les réunions de conseils de quartier pour présenter les actions de la police municipale à l'échelle du quartier. Enfin, les référents de quartier sont également en lien avec les associations de parents d'élèves et les chefs d'établissements et se doivent d'être un contact privilégié pour les habitants, commerçants et associations sur les questions de sécurité et de tranquillité publique.

■ UNE ÉQUIPE PARISIENNE D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE POUR RENFORCER LA TRANQUILLITÉ DANS LES ESPACES VERTS ET LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Lancée officiellement en décembre 2024, l'Équipe Parisienne d'Accueil et de Surveillance (EPAS) est dotée d'une quarantaine d'agents. Cette équipe de terrain appuie les brigades d'arrondissement et les policiers municipaux, contribuant à la tranquillisation des quartiers et à la lutte contre les incivilités, notamment dans les parcs et jardins ou encore dans le cadre de missions de sécurisation des bâtiments et équipements municipaux.

■ UNE UNITÉ D'ASSISTANCE AUX SANS-ABRI DOTÉE D'ANTENNES D'ARRONDISSEMENT

Crée en 2004, l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) est une unité municipale unique en France. Composée de 36 agents de police municipale et de 12 travailleurs sociaux qui interviennent en équipe mixte 7j/7 auprès des personnes sans domicile fixe ou en situation d'errance, elle intervient sur l'ensemble du territoire parisien. Son rôle lors de ses maraudes est d'aller à la rencontre des personnes en situation de rue, les accompagner au quotidien, leur venir en aide en cas de besoin (lors d'épisodes de fortes chaleurs ou au contraire en cas de températures hivernales) et, avec l'aide des services sociaux de la Ville de Paris, les aider à sortir de leur situation de précarité.

Après les Jeux Olympiques et Paralympiques, la Ville de Paris a décidé de réorganiser le dispositif d'urgence sociale et de lutte contre l'exclusion en dotant l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) d'équipes locales dans les divisions territoriales des arrondissements de Paris Centre et des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

■ UNE ÉQUIPE DE MÉDiateURS RENFORCÉE

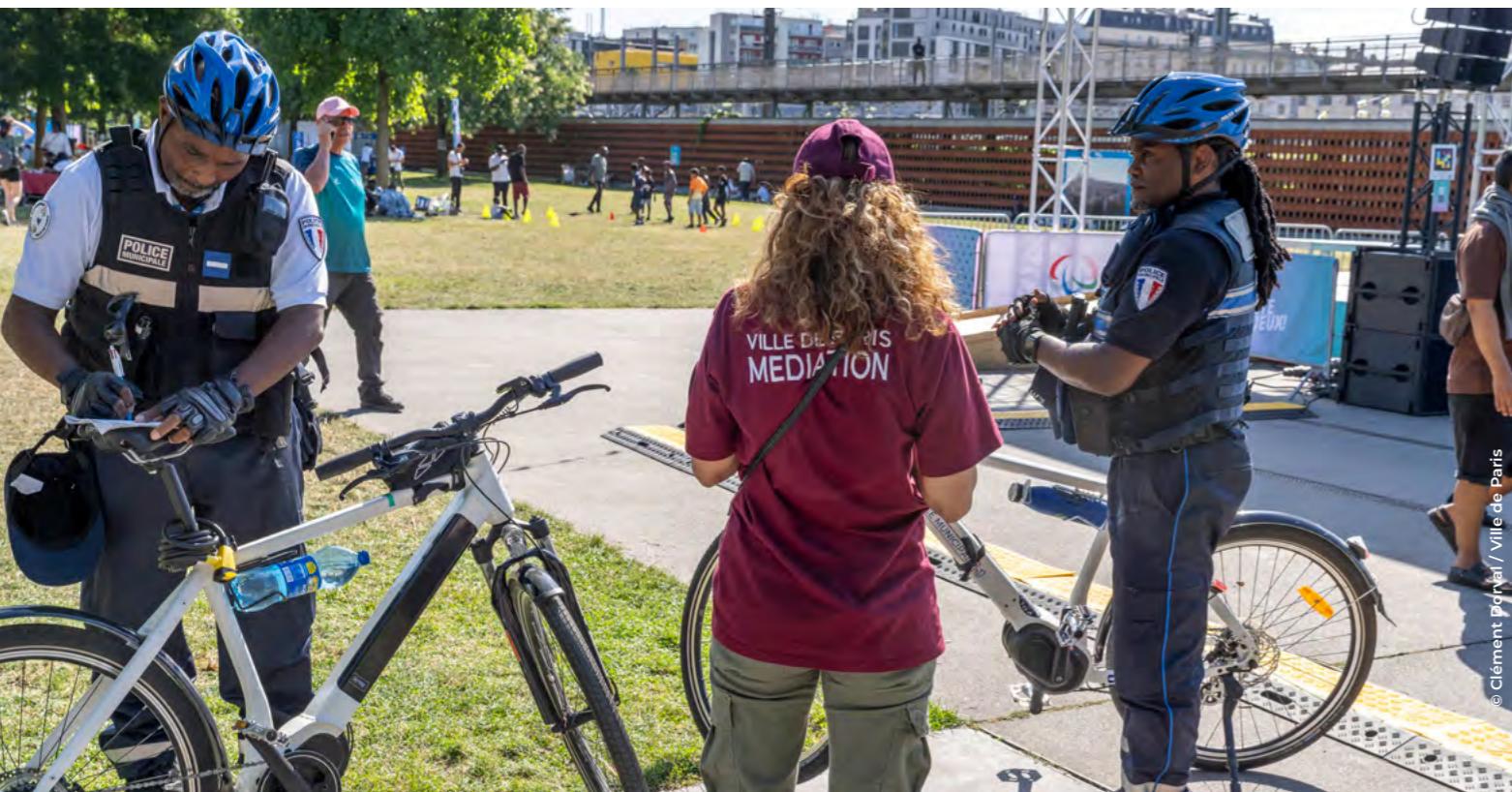
L'Equipe Parisienne de Médiation, dédiée spécifiquement à lutte contre les rixes, a vu son nombre d'agents doubler durant l'année 2025. En parallèle, la Direction de la Police Municipale et de la Prévention a continué d'augmenter les effectifs des médiateurs de quartiers, atteignant à la fin de l'année plus de 220 agents. Ces médiateurs effectuent leurs maraudes à pieds, par équipe de 2 à 4 agents, avec une tenue identifiable. Ces passages préventifs des médiateurs leur permettent notamment de maintenir un contact régulier avec les jeunes, prendre la température sur le terrain et de donner l'alerte en cas de rixe imminente.

UNE POLICE MUNICIPALE DOTÉE D'UN COMITÉ D'ÉTHIQUE INDÉPENDANT

Instance indépendante, le Comité d'éthique de la police municipale veille au respect des règles déontologiques par la police municipale dans le cadre de ses missions et renforce la confiance entre les agents et les Parisiennes et les Parisiens. Présidé par Michel Delpuech, il peut être saisi par toute personne pour des questions liées au respect des droits, à la non-discrimination, ou à la proportionnalité de l'action policière : il vérifie ainsi la bonne instruction de la procédure de signalement et peut donner des avis sur des situations particulières anonymisées. Le Comité d'éthique est ensuite chargé de rendre compte au plaignant des suites qui sont données à saisine. S'il n'est pas une instance disciplinaire, le Comité d'éthique peut néanmoins déclencher des procédures internes pouvant entraîner des sanctions disciplinaires.

Au quotidien, le Comité d'éthique peut aussi formuler des recommandations variées visant à améliorer le mode de fonctionnement de la police municipale, sur des sujets variés tels que :

- Les formations initiales et continues dispensées aux agents ;
- Les modalités des relations entre les agents et la population ;
- Le respect des libertés publiques dans l'utilisation des technologies de sécurité.



UNE POLICE MUNICIPALE MODERNISÉE, MARQUÉE PAR L'HÉRITAGE DES JEUX OLYMPIQUES

Grâce à l'impulsion des Jeux Olympiques et Paralympiques, où la police municipale parisienne a joué un rôle important de sécurisation des sites, de régulation des déplacements, et d'apaisement de l'espace public, celle-ci a connu une véritable montée en puissance. Cela s'est traduit notamment par la modernisation de la salle de commandement de la police municipale, mais également par l'acquisition de nouveaux logiciels permettant d'augmenter l'efficacité opérationnelle des policiers municipaux : optimisation de la gestion des interventions, géolocalisation permanente des agents pour assurer mieux leur sécurité, réalisation plus rapide et efficace des écrits professionnels afin de consolider les procédures et dégager du temps sur le terrain pour les agents, acquisition de nouveaux outils pour verbaliser plus vite et plus efficacement.

4 ans après sa création, ce sont plus de 15M€ qui ont été investis pour la police municipale parisienne et qui ont notamment permis :

- La création de 17 divisions territoriales de la police municipale ;
- Le financement par la Ville de 64 sites équipés de 320 caméras de vidéoprotection, dans le cadre du Plan de Vidéo-Protection pour Paris piloté par la Préfecture de Police ;
- Le financement d'équipements pour l'action des policiers municipaux au quotidien :
 - Des barrières anti-béliers ;
 - Un poste de commandement mobile ;
 - De la signalétique lumineuse pour réguler la circulation ;
 - Des caméras piétons (2 par équipage de police municipale) ;
 - Des jumelles radars (cinémomètres) pour lutter contre les infractions routières (vitesse) ;
 - Des sonomètres pour contrôler le bruit des véhicules (2RM...) ;
 - 436 VTT et vélos électriques séigraphiés ;
 - 197 véhicules séigraphiés ;
 - 61 motos et scooters séigraphiés avec signalisation pour les brigades motocyclistes.

LA DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE RECRUTE

Forte de ses 4 000 agents, la Direction de la Police Municipale et de la Prévention poursuit son chantier visant à renforcer ses effectifs. En 2025, plus de 400 agents ont été recrutés (policiers municipaux, agents d'accueil et de surveillance, médiateurs). L'année 2026 s'inscrira dans la poursuite de cet engagement, avec l'inscription au budget 2026 de 400 postes supplémentaires pour la Direction de la Police Municipale et de la Prévention.



LES GRANDS CHIFFRES DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE DEPUIS SA CRÉATION

4 000

Nombre total d'agents au sein de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP)

2 300

Nombre d'agents de police municipale recrutés et formés au sein de la DPMP

748 505

Nombre de missions effectuées par la police municipale

326 041

Nombre de PV dressés pour lutte contre les incivilités

4 900 748

Nombre de PV dressés pour régulation des déplacements

5 290

Nombre d'opérations menées conjointement avec la police nationale

3 003

Nombre de mises à disposition d'un officier de police judiciaire

CONTACT

Service de presse de la Ville de Paris
presse@paris.fr
01 42 76 49 61

